



Les Actions Phares des DDEEN du Pas de Calais à destination des Ecoles

Elles sont au nombre de trois :

1. Les écoles fleuries, jardinage et Développement durable.
2. Samuel Paty : se construire Citoyen (en liaison avec la Fédération Nationale).
3. Les actions de circonscription.

Les écoles fleuries, jardinage et développement durable.

En liaison avec l'OCCE 62 qui rassemble les inscriptions dès le mois de septembre et jusqu'en décembre.

Toutes les écoles peuvent participer. Elles seront visitées en fin d'année scolaire en mai juin par un jury bicéphale DDEEN/OCCE.

Chaque année, en juin deux rassemblements des participants sont organisés : un premier sur la côte et un autre dans le bassin minier. A cette occasion une animation est organisée sous l'égide de l'OCCE et accompagnée par l'ADATEEP. Les deux organisations proposent des ateliers ludiques et pédagogiques.

La subvention octroyée par les DDEEN est de 75 € par école.

Samuel Paty : se construire Citoyen

Le règlement du concours ainsi que les fiches de candidature école ou collège 6e sont disponibles sur le site national.

Sont également consultables sur ce site le livret se construire citoyen ainsi que la fiche du concours.

En fonction d'un calendrier national, le jury départemental se réunit et envoie les dossiers sélectionnés à la Fédération.

Au niveau départemental, un dossier par bassin peut être récompensé sans pour autant être envoyé au National.

Si des prix sont attribués au niveau national, les écoles concernées seront invitées à se rendre à Paris généralement au Sénat pour y recevoir les prix.

Un budget prévisionnel de 1500 € est prévu au budget de l'année. Les factures de transport ne sont pas prises en compte.

Les actions de circonscription

Ces actions regroupent impérativement plusieurs écoles de la circonscription (au minimum 3). Le projet éducatif ou pédagogique est validé par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Un document « ad hoc » se trouve sur le site <http://62.dden-fed.org/>

Toutes les écoles sont concernées. Tous les projets sont les bienvenus. Tous les thèmes sont acceptés.

Au niveau de chaque bassin les dossiers seront évalués et un ou deux dossiers seront présentés au niveau départemental.

C'est le Bureau départemental qui choisira les dossiers qui seront récompensés à hauteur de 3000 € pour le département soit 600 € par bassin. Là encore, aucune prise en charge ne sera effectuée pour des déplacements. Les achats devront être utilisés par l'ensemble des écoles ou des classes par rotation. Les actions ne sont pas reconductibles d'une année sur l'autre.

Pour toutes questions complémentaires adressez-vous au DDEEN de l'école, sur le [Site des DDEEN62](#) ou à <mailto:président.dden62@gmail.com>